



N° OJ : 94

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020**Objet :** Subside.- Asbl Le Kiosque à graines/"Zadenkiosk" : 4.725,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu le programme de politique générale sur la partie consacrée à l'agriculture urbaine;

Considérant que "Le kiosque à graine" est un acteur expérimenté dans les projets d'agriculture urbaine participatifs;

Considérant que la période de confinement risque d'avoir un impact négatif sur les projets citoyens d'agriculture urbaine et sur les activités de jardinage à la maison;

Considérant que faire pousser des légumes chez soi peut être une activité apaisante et gratifiante dans le contexte actuel;

Considérant que le montant est disponible à l'article 10401/33202 du budget ordinaire 2020;

Il est proposé de lancer le projet « Semons 1000 graines », qui permettra à la fois de prolonger la dynamique agriculture urbaine de la Ville en assurant une dimension de lien social dans la Ville, en dépit du confinement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 4.725,00 EUR à l'asbl Le Kiosque à graines / "Zadenkiosk" (BE 668644457) pour l'organisation du projet "Semons 1000 graines".- Article 10401/33202 du budget ordinaire 2020 (Eng : 20/20268).

Annexes :

[Dossier \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)